



**PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT
LA RECONVERSION À DES FINS
RÉSIDENTIELLES DE L'ANCIEN SITE
TRANSCONTINENTAL**

Informations additionnelles

Plan d'urbanisme – 1993 à 2004



Les ateliers Castelnau

Plan d'urbanisme – 1993 à 2004



Limites de hauteur et de densité
Arrondissement
Villeray / Saint-Michel /
Parc Extension

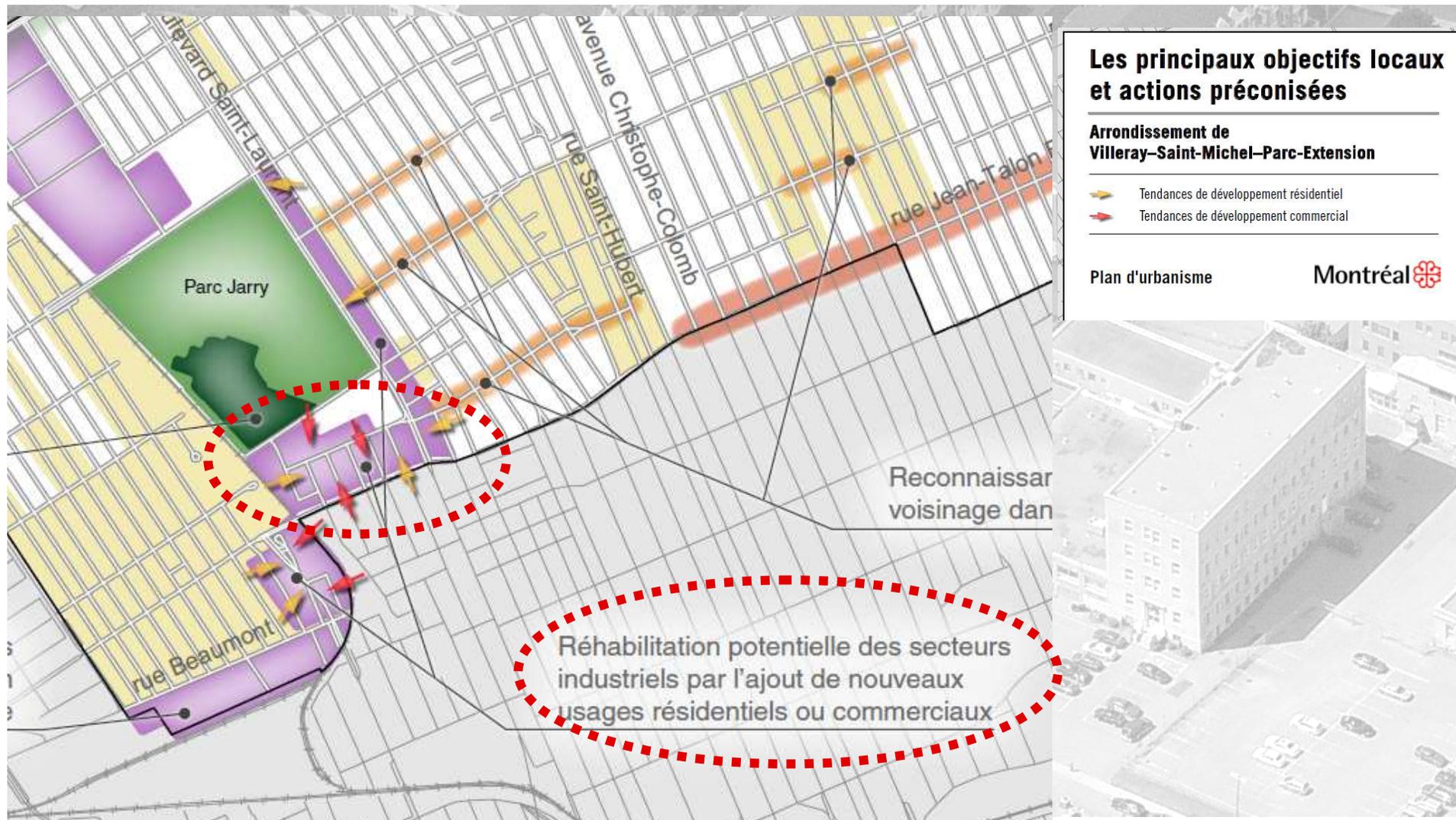
CATEGORIE	HAUTEUR		DENSITÉ MAXIMUM		INTENSITÉ		
	Mètres		Existence en étage résidentiel				
	Min.	Max.	Min.	Max.		A	B
1	3,0	9,0	1	2	1,0	-	Faible
2	5,5	9,0	2	2	1,5	-	
3	3,0	12,5	1	3	2,0	-	Moyenne-faible
4	-	-	-	-	2,0	-	
5	5,5	12,5	2	3	2,0	3,0	Moyenne
6	5,5	16,0	2	4	2,0	3,5	
7	6,5	16,0	3	4	2,0	3,5	Moyenne-forte
8	5,5	23,0	2	6	3,0	-	
9	-	-	-	-	-	-	Forte
10	8,5	30,0	3	8	4,0	-	
11	16,0	30,0	6	8	5,0	-	
12	16,0	44,0	6	12	6,0	7,5	

Parc et lieu public
Équipement collectif et institutionnel
Limite de secteur

5. La réglementation de zonage confirmera la hauteur et la densité des bâtiments actuels des secteurs désignés par la catégorie «équipement collectif et institutionnel». Toute modification des paramètres de hauteur et de densité, qui fera suite à un accord de développement avec une institution, sera réputée conforme au Plan d'urbanisme.

Les ateliers Castelnau

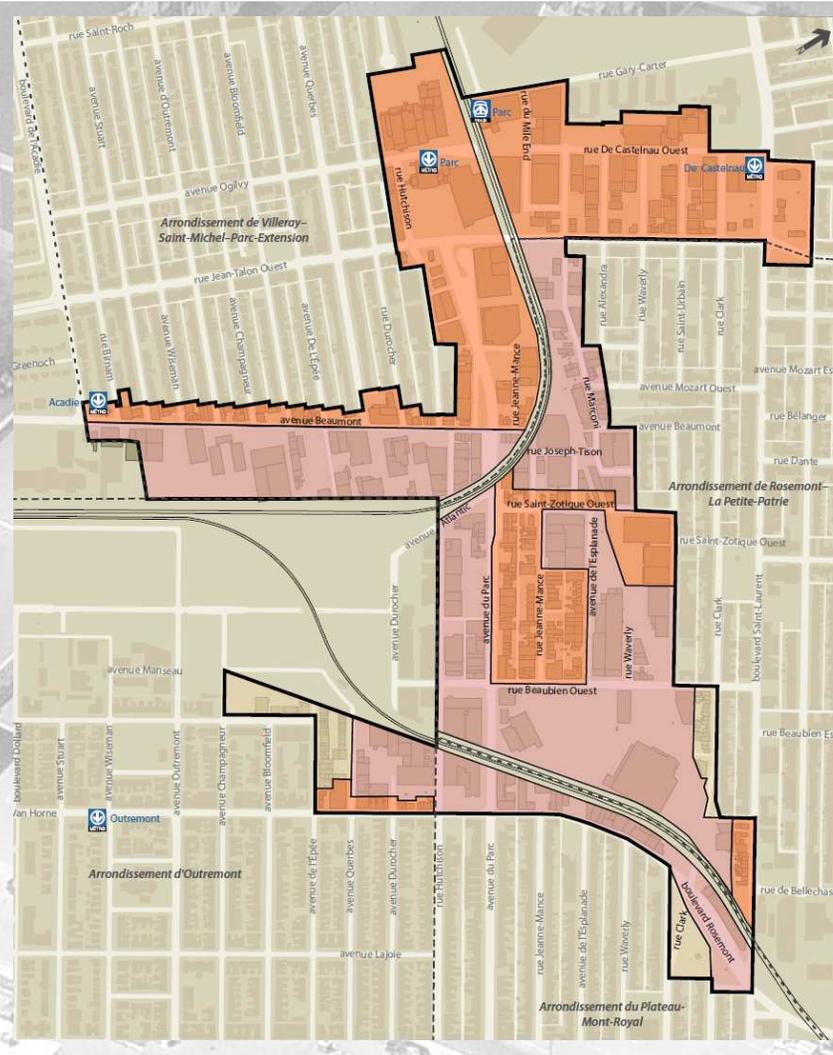
Plan d'urbanisme 2004 – Objectifs locaux



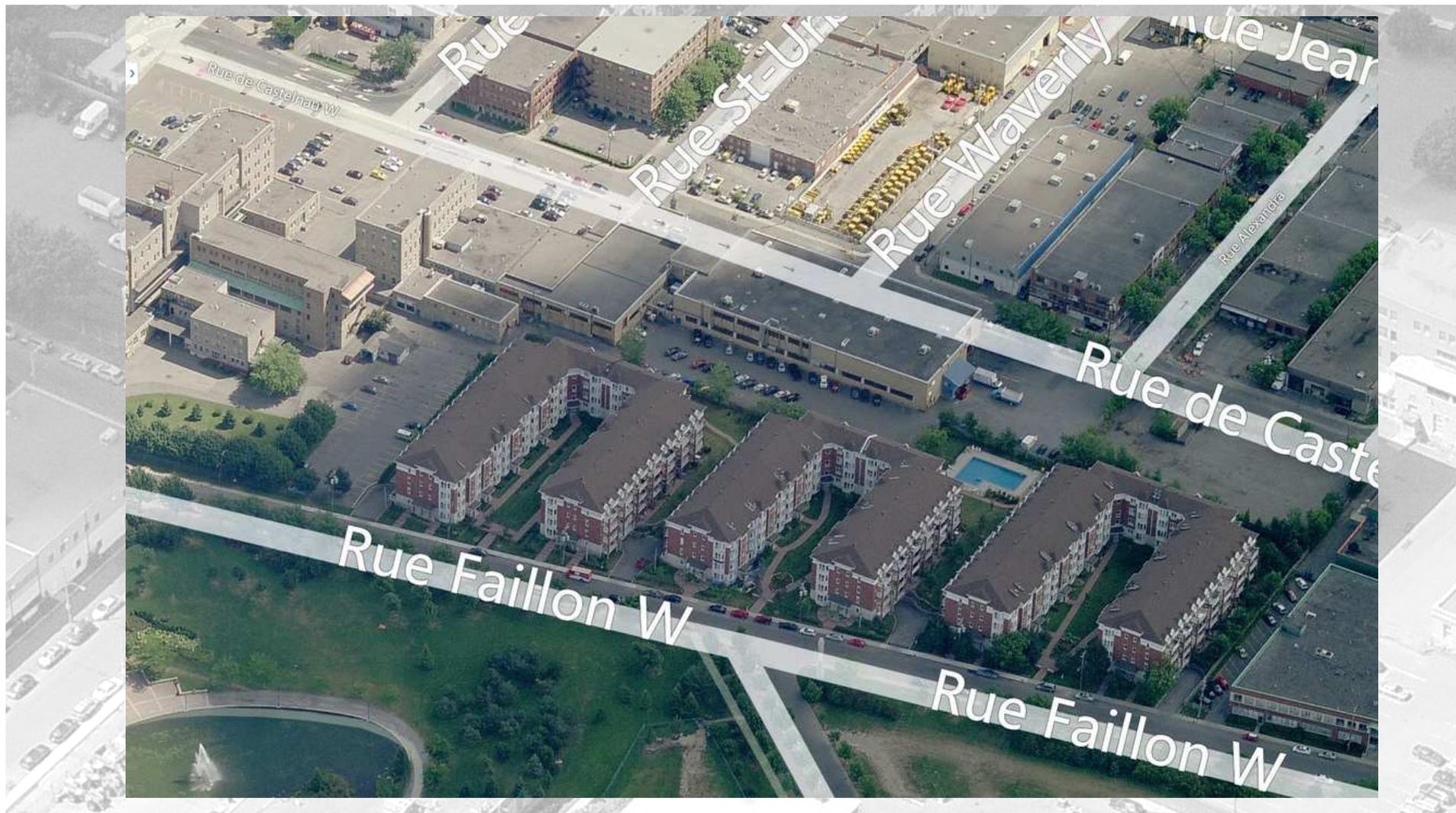
Les ateliers Castelnau

« L'affectation mixte qui concerne une partie du secteur Marconi-Alexandra et le secteur De Castelnau s'accompagne d'une série de mesures visant à y consolider, à y accueillir et à y développer des voisinages véritablement mixtes dans la perspective d'un remailage du tissu urbain et social avec les milieux de vie avoisinants. »

- Nombre d'emplois actuels: 600
- Nombre d'emplois supplémentaires à court terme: 1600



Projet du Parc Jarry



Les ateliers Castelnau



Merci de votre attention

Les ateliers Castelnau